

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PERCÉ
L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 639-2025

**POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES
SITUATIONS DE HARCÈLEMENT, DE VIOLENCE ET D'INCIVILITÉ
AU TRAVAIL**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Claude Panneton, directeur général par intérim et greffier par intérim de la susdite Ville, que lors de la séance extraordinaire du 503 juin 202, le conseil municipal a adopté le règlement 639-2025 - Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Ville, situé au 137 route 132 Ouest, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h 15 à 12 h

Donné à Percé, ce onzième jour du mois de juin deux mille vingt-cinq.

Claude Panneton
Directeur général par intérim et greffier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Claude Panneton, Directeur général par intérim et greffier par intérim de la Ville de Percé, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil le 11 juin 2025, entre 8 h 15 h et 12 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 juin 2025.

Claude Panneton
Directeur général par intérim et greffier par intérim